

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64 nommant M. Dornic (Pierre) Proviseur du Lycée de Djibouti, ordonnateur délégué des recettes et des dépenses.de cet établissement

n° 64

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 janvier 1967

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1967

Date du numéro
1 mars 1967

TEXTE INTÉGRAL

A compter du 1er janvier 1967, M. Dornic (Pierre-Marie) proviseur du Lycée de Djibouti, est nommé ordonnateur délégué des recettes et des dépenses de cet établissement. A compter de la même date, M Imbert (Louis). attaché d'intendance, est nommé agent comptable du Lycée d'Etat de Djibouti.